RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Société **2 S FACADES**
SARL en liquidation au capital de 3000 €
Siège de la liquidation : 176, rue des Hauts de Pidoux 2
(40200) PONTENX-LES-FORGES
907772156 R.C.S MONT DE MARSAN

DÉCISION DES ASSOCIÉS DU 06 FEVRIER 2025

LES SOUSSIGNES :

- M. Fernando DOS SANTOS JORGE
- M. Francisco PAULOS DOS SANTOS CUSTODIO

APRES AVOIR EXPOSE :

1. - Qu'ils sont les seuls associés de la société dénommée **2 S FACADES**, SARL en liquidation au capital de 3000 € dont le siège de la liquidation est 176, rue des Hauts de Pidoux 2 (40200) PONTENX-LES-FORGES, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 907772156 R.C.S MONT DE MARSAN,

et que le capital divisé en 300 parts sociales, est réparti ainsi qu'il suit :

• M. Fernando DOS SANTOS JORGE titulaire de 180 parts
• M. Francisco PAULOS DOS SANTOS CUSTODIO titulaire de 120 parts

2. - Que l'article 17 des statuts de la société prévoit que les décisions collectives autres que celles ayant pour objet de statuer sur les comptes annuels peuvent résulter du consentement de tous les associés exprimé dans un acte.

3. - Qu'ils reconnaissent avoir eu communication, préalablement aux présentes et pendant un laps de temps suffisant pour en prendre connaissance, les étudier et prendre conseil, des projets de résolutions

SONT CONVENUS A L'UNANIMITE DE PRENDRE LES DECISIONS SUIVANTES :

PREMIERE DECISION

Les associés, après avoir entendu la lecture du rapport du liquidateur sur l'ensemble des opérations de liquidation et sur le compte définitif qui en résulte présentant un solde de liquidation d'un montant de - 11980 €, approuvent l'ensemble de ces opérations et ce compte définitif.

En conséquence, ils donnent au liquidateur, quitus de sa gestion et décharge de son mandat.

DEUXIEME DECISION

Les associés constatent un boni de liquidation d'un montant de 1680 € et déclarent qu'ils feront leur affaire personnelle du partage du solde de la liquidation dans le cadre d'un partage verbal.

TROISIEME DECISION

Les associés constatent que les opérations de liquidation de la société sont terminées et prononcent la clôture de la liquidation avec effet à compter du 31/12/2024.

Ils constatent en conséquence que la personnalité morale de la société qui avait subsisté pour les besoins de la liquidation a cessé d'exister à compter du 31/12/2024.

QUATRIEME DECISION

Les associés donnent tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie de la présente décision à l'effet d'effectuer toutes formalités où besoin sera.

Le présent acte sera consigné sur le registre des délibérations d'associés tenu au siège social.

Fait à PONTENX-LES-FORGES,

M. Fernando DOS SANTOS JORGE

M. Francisco PAULOS DOS SANTOS CUSTODIO